

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 2 Septembre à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 23 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de voix pour : 0
Nombre de voix contre : 9
Nombre d'abstentions : 1

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Jean LAPEYRE, Cécile LAPEYRE

Absents excusés/pouvoirs : Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU,
Absents non excusés : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Stephane PATRAS

Objet : Demande de diminution de la redevance du service public de 1.5% - Dévoluy Ski Développement

Vu la délibération n°2019-106' du Conseil Municipal du 31 octobre 2019 actant la Convention avec Dévoluy Ski Développement relative aux modalités de versement de la redevance communale de 7 % sur le Chiffre d'Affaires des remontées mécaniques.

Considérant que la crise énergétique est une actualité particulièrement préoccupante en particulier pour les exploitants de domaines skiabiles.

Considérant la demande de Dévoluy Ski Développement de diminuer la redevance communale de 1.5%.

Considérant les nombreuses réunions programmées lors du mois septembre au niveau gouvernemental et européen au sujet de la crise énergétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- REFUSE de diminuer la redevance communale de 1.5%
- PRECISE qu'il attend les décisions du gouvernement

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 09/09/2022
Publié le : 09/09/2022
Affiché le : 09/09/2022